



Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Distributed by: GH International Sealants ULC

Version Num: 1.4

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 08/14/2025

date de révision: 08/13/2025

Date d'impression: 08/13/2025

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA
Synonymes	0316-GA
Nom d'expédition	Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols, ininflammables, comburants; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols, non inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Asphalt Based Roof Cement
--------------------------------------	---------------------------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Distributed by: GH International Sealants ULC	Gardner-Gibson Inc.
Adresse	2540 Rena Road Mississauga, ON L4T 3C9 Canada	4161 East 7th Avenue Tampa FL United States
Téléphone	+1-905-677-5522	1-813-248-2101
Fax	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Internet	www.icpgroup.com	www.icpgroup.com
Courriel	sds@icpgroup.com	sds@icpgroup.com

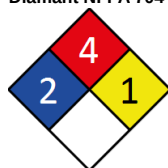
Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	ChemTel
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-255-3924
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-813-248-0585

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de ces FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Aérosols, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2, Toxicité
----------------	---

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	  
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Général

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne respirez pas de gaz.
P271	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	%[poids]	Nom
1317-65-3	25-50	<u>calcium carbonate</u>
8052-42-4	15-25	<u>Asphalt</u>
108-88-3	15-20	<u>TOLUÈNE -PUR</u>
64742-89-8	10-15	<u>VM&P Naphtha</u>
14807-96-6	5-10	<u>talc</u>
74-98-6	5-10	<u>propane</u>

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

N° CAS 106-97-8	%[poids] 1-g	Nom n-butane
L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.		

SECTION 4 Premier soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si les aérosols entrent en contact avec les yeux: ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher une attention médicale. ▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau. ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérent avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés: ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale. ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit. Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

Pour des expositions aiguës ou des expositions courtes et répétées au toluène.

- ▶ Le toluène est absorbé au travers de la barrière alvéolaire, le mélange sang/air étant de 11.2/15.6 (à 37 deg C). L'ordre du toluène, dans l'air expiré, est de l'ordre de 18 ppm après une exposition à 100 ppm. La proportion tissu/sang est de 1/3 à l'exception des adiposes où la proportion est de 8/10.
- ▶ Le métabolisme par mono-oxygénation microsomal résulte dans la production d'acide hippurique. Ceci peut être détecté dans les urines avec une quantité comprise entre 0,5 et 2,5 g/24, ce qui représente, une moyenne de 0,8 gm/gm de créatine. La demi-vie biologique de l'acide hippurique est de l'ordre de 1-2 heures.
- ▶ La menace primaire pour la vie d'une ingestion et/ou inhalation est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients doivent être rapidement évalués pour des signes de détresses respiratoires (e.g. cyanose, tachypnée, contractions intercostales, obnubilation) et approvisionnées en oxygène. Les patients avec des volumes respiratoires courants inadéquats ou des gaz dans le sang des artères inapproprié (pO2 50 mm Hg) devraient être intubés.
- ▶ Une arythmie complique l'ingestion ou l'inhalation de certains hydrocarbures et des preuves électrocardiographiques de dommages aux myocardiens ont été reportés ; des intraveineuses et un contrôle cardiaque devraient être mis en place chez les patients présentant vraisemblablement les symptômes. Les poumons excrètent les solvants inhalés, et ainsi une hyper-ventilation augmente les chances de nettoyage.
- ▶ Un rayon-X de la poitrine doit être pris immédiatement après la stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner l'aspiration et détecter la présence de pneumothorax.
- ▶ L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandé pour un traitement de spasmes des bronches en raison du potentiel de sensibilité myocardique aux catécholamines. Des broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline en second choix.
- ▶ Un lavage est indiqué chez les patients qui nécessitent une décontamination ; s'assurer de l'utilisation d'une sonde à ballonnet chez les patients adultes.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens collectés chez un travailleur sain soumis à une exposition standard. (ES ou TLV):

Déterminant	Index	Durée de l'échantillon	Commentaires
o-cresol dans les urines	0.5 mg/L	Fin de la période	B
Acide hippurique dans les urines	1.6 g/g créatine	Fin de la période	B, NS
Toluène dans le sang	0.05 mg/L	Précédent la dernière période en fin de la semaine de travail	

NS : Déterminant non-spécifique ; également observé après une exposition à d'autres produits.

SQ : Déterminant semi-quantitatif - L'interprétation peut être ambiguë, devrait être utilisé comme test préliminaire ou test de confirmation.

B : Les niveaux apparaissent chez des spécimens collectés chez des sujets NON exposés.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	POUR DES FEUX IMPLIQUANT PLUSIEURS CYLINDRES DE GAZ: ▶ Pour arrêter le flux de gaz, un personnel spécifiquement entraîné peut rendre l'atmosphère inerte en réduisant les niveaux d'oxygène permettant ainsi le rebouchage des containers fuyants. ▶ Réduire le taux du flux et injecter un gaz inerte, si possible, avant de stopper complètement le flux pour prévenir un retour de flamme. ▶ NE PAS éteindre le feu tant que l'approvisionnement est fermé, sinon un ré-allumage explosif pourra survenir. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil de respiration avec des gants de protection.
-----------------------	---

Continued...

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

	GENERAL ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil respirateur plus des gants de protection.
Risque D'Incendie/Explosion	▶ Le liquide et la vapeur sont inflammables. ▶ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▶ Eliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▶ Essuyez.
Eclaboussures Majeures	▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les Autorités d Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▶ Utiliser une zone bien ventilée.
Autres Données	Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette. ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ Aérosol dispenser. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatilite de Stockage	▶ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. ▶ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo. Propane : ▶ réagit violemment avec des oxydants puissants, du peroxyde de baryum, du dioxyde de chlore, de l'oxyde de dichlore, du fluor, etc. ▶ dissout certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. ▶ peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent enflammer ses vapeurs. ▶ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure a celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances.

						
+	X	+	X	+	+	+

X — Ne doivent pas être stockés ensemble
0 — Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques
+ — Peuvent être stockés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations de stockage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont stockés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

- Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
- DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	calcium carbonate	Limestone	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 11)
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	calcium carbonate	Limestone (calcium carbonate)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	calcium carbonate	Calcium carbonate	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	calcium carbonate	Calcium carbonate (incl. Limestone, Marble)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m ³ for the respirable fraction.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	calcium carbonate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	calcium carbonate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	calcium carbonate	Carbonate de calcium	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	calcium carbonate	Calcaire (carbonate de calcium)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	calcium carbonate	Marble (Calcium carbonate)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	calcium carbonate	Calcium carbonate (Aragonite, Calcite, Marble, Vaterite)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	calcium carbonate	Limestone (Calcium carbonate)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	calcium carbonate	Pierre à chaux - la poussière totale	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiant et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	calcium carbonate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	calcium carbonate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Asphalt	Asphalt (petroleum) fumes	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Asphalt	Asphalt (bitumen) fume, as benzene soluble aerosol (inhalable fraction++)	0.5 mg/m3	1.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Asphalt	Coal dust: Bituminous (respirable fraction++)	0.9 mg/m3	2.7 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Pas Disponible	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Lung dam; pulm fibrosis
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Pas Disponible	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; BEIp
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Coal dust - Bituminous or Lignite	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Lung dam; pulm fibrosis
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Asphalt (Bitumen) fumes, as benzene-soluble aerosol	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; BEIp
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Asphalt	Asphalt (Bitumen) fume, as benzene-soluble aerosol, Inhalable	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	IARC group 2A carcinogen - Bitumens, occupational exposure to oxidized bitumens and their emissions during road paving IARC group 2B carcinogen - Bitumens, occupational exposure to straight-run bitumens and their emissions during road paving
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	Asphalt	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	Asphalt	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	Asphalt	Fumée d'asphalte (bitume) comme aérosol soluble de benzène (fraction inhalable)	0.5 mg/m3	1.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Asphalt	Coal dust (Respirable particulate): Bituminous	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	These limits come into effect on July 1, 2010
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Asphalt	Bitumen (Asphalt fume)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Asphalt	Asphalt (Petroleum; Bitumen) fume	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	Asphalt	Asphalte, fumées d' (pétrole)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Asphalt (Bitumen; Petroleum) - Fume	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Upper respiratory tract & eye irritation. Measured as benzene-soluble aerosol. BEI-P
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Coal dust - Bituminous	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lung damage; pulmonary fibrosis
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	TOLUÈNE,-PUR	Toluene (toluol) - Skin	100 ppm / 375 mg/m3	560 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	TOLUÈNE,-PUR	Toluene (toluol)	50 ppm	60 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Pas Disponible	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Visual impair; female repro; pregnancy loss; BEI
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition	TOLUÈNE,-PUR	Toluene	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Visual impair; female repro; pregnancy loss;

Continued...

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
professionnelle						BEI
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	TOLUÈNE,- PUR	Toluene	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	TOLUÈNE,- PUR	Toluène (toluol)	50 ppm	60 ppm	Pas Disponible	Peau
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	TOLUÈNE,- PUR	Toluol (Toluene)	50 ppm / 188 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	1 - substance may be readily absorbed through intact skin
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	TOLUÈNE,- PUR	Toluene (Toluol)	50 ppm / 188 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	1 - substance may be readily absorbed through intact skin
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	TOLUÈNE,- PUR	Toluène	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,- PUR	Toluene	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Visual impairment; female reproductive system; pregnancy loss. The BEI is based on previous TLV-TWA
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	VM&P Naphtha	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	VM&P Naphtha	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	VM&P Naphtha	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	VM&P Naphtha	Pas Disponible	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	VM&P Naphtha	Mineral oil, excluding metal working fluids - Poorly and mildly refined	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	VM&P Naphtha	Mineral oil, excluding metal working fluids - Pure, highly and severely refined	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	VM&P Naphtha	Oil mist - mineral, mildly refined	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	VM&P Naphtha	Oil mist - mineral, severely refined	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	VM&P Naphtha	Térébenthine et monoterpènes choisis	20 ppm	30 ppm	Pas Disponible	SEN
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	VM&P Naphtha	Brouillard d'huile, minéral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	VM&P Naphtha	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	VM&P Naphtha	Huile minérale, brouillards d': Peu ou non raffinées	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	C2: un effet cancérigène soupçonné chez l'humain EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum RP: une substance dont la recirculation est prohibée conformément
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	VM&P Naphtha	Huile minérale, brouillards d': Pures, hautement et très raffinées - la poussière inhalable	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	VM&P Naphtha	Oil mist - mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV Basis: lung. As sampled by method that does not collect vapor.
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	talc	Talc, (respirable fraction++)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	talc	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Use Asbestos TLV®
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	talc	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	talc	Talc - Containing no asbestos fibers	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition	talc	Talc - Containing asbestos fibers	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Use Asbestos TLV®

Continued...

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Source	Professionnelle	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Colombie-Britannique	Limites D'Exposition Professionnelle	talc	Talc - Containing no asbestos fibres, Respirable	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(E) - the value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica.
Canada - Colombie-Britannique	Limites D'Exposition Professionnelle	talc	Talc - Containing asbestos fibres	0.1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	(K) - should not exceed 2 mg/m3 respirable particulate.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario		talc	Talc, containing no asbestos	2 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	(K) Should not exceed 2 mg/m3respirable particulate mass.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario		talc	Talc, containing no asbestos (Respirable fraction)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency. (E) The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 per cent crystalline silica.
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest		talc	Talc (fraction respirable)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta		talc	Soapstone: Total (no asbestos and less than 1% crystalline silica)	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta		talc	Talc: Respirable particulate containing no asbestos fibres	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta		talc	Soapstone: Respirable	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec		talc	Talc (non-fibreux) - la poussière respirable	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec		talc	Talc (fibreux) (note 4)	1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 4: Valeurs d'exposition admissibles en nombre de fibres respirables par cm3. C1: un effet cancérigène démontré chez l'humain EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle		talc	Talc - Containing asbestos fibers	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Use asbestos TLV, not to exceed stated ceiling. TLV Basis/Critical Effect(s): asbestosis; cancer
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle		talc	Soapstone	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation. Particulate matter containing no asbestos and < 1% crystalline silica.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle		talc	Soapstone	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation. Particulate matter containing no asbestos and < 1% crystalline silica.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle		talc	Talc - Containing no asbestos fibers	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances		propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 12)
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination		propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle		propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia; See Appendix F: Minimal Oxygen Content
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle		propane	* Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia; See Appendix F: Minimal Oxygen Content
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle		propane	Aliphatic hydrocarbon gases [C1-C4]	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	propane	Gaz d'hydrocarbures aliphatiques, Alcane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	propane	Propane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	propane	Propane	1000 ppm / 1800 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	propane	Propane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: cardiac sensitization; central nervous system impairment
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	n-butane	Butane	600 ppm / 1,400 mg/m3	1,600 mg/m3 / 750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	n-butane	Aliphatic hydrocarbon gases, Alkane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	n-butane	Butane, All isomers	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	n-butane	Pas Disponible	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	n-butane	* Butane, all isomers	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	n-butane	n-Butane	600 ppm	750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	n-butane	Gaz d'hydrocarbures aliphatiques, Alcane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	n-butane	Butane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	n-butane	Butane	800 ppm / 1900 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	n-butane	Butane	800 ppm / 1900 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	n-butane	Butane - All isomers	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	See Aliphatic hydrocarbon gases
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	n-butane	Butane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	See Aliphatic hydrocarbon gases
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	n-butane	Aliphatic hydrocarbon gases - Alkane [C1-C4]	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Cardiac sensitization; CNS impairment
Composant	IDLH originale			IDLH révisé		
calcium carbonate	Pas Disponible			Pas Disponible		
Asphalt	Pas Disponible			Pas Disponible		
TOLUÈNE,-PUR	500 ppm			Pas Disponible		
VM&P Naphtha	2,500 mg/m3			Pas Disponible		
talc	1,000 mg/m3			Pas Disponible		
propane	Pas Disponible			Pas Disponible		
n-butane	Pas Disponible			Pas Disponible		

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate.			
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	   			
Protection des yeux/du visage.	► Lunettes contre les gaz à ajustage précis. Pas d'équipement particulier pour une faible exposition i.e. durant la manipulation de petites quantités. SINON: Pour des expositions potentiellement modérées ou importantes: ► lunettes de sécurité avec protection latérales. ► REMARQUE: Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et TOUTES les lentilles les concentrent. ► Lunettes de sécurité avec protections latérales ► Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]			

Continued...

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

	► Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers. Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités. SINON: Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique. Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Eviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: ► Protections. ► Crème nettoyante.

Protection respiratoire

Filtre de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

Généralement non applicable.

Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.)	Facteur de protection maximum	Respirateur semi-complet	Respirateur complet
1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Adduction d'air *	-
5000	100	-	AX-2
10000	100	-	Adduction d'air **

* - Flux continu ** - Flux continu ou pression positive.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Not Available		
État Physique	Gaz Comprimé	Densité relative (l'eau = 1)	0.77-0.85
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	-44	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	-19	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	7	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.1	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	► Températures élevées. ► Présence d'une flamme nue. ► Le produit est considéré comme stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

a) toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénéité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) reproducteur	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour la reproduction
h) STOT - exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition
i) STOT - exposition répétée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une exposition répétée
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. La vapeur est inconfortable ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle. Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals. Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peu de signes d'alerte d'une surexposition. L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante. Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique.
Ingestion	A des doses suffisamment élevées, le produit peut être hépatotoxique (i.e. vénéneux pour le foie). Pas normalement un risque dû à la forme physique du produit. Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermatite pré-existante. Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Une vapeur en spray peut produire un désagrément. Des effets toxiques peuvent résulter de l'absorption par la peau
Yeux	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.
Chronique	Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des tests de toxicité chroniques (2 ans). Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme au matériel et un taux de fertilité diminué. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
calcium carbonate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Oral(Rat) LD50; 6450 mg/kg ^[2]	Pas Disponible

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Asphalt	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
TOLUÈNE,-PUR	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: 12124 mg/kg ^[2]	Œil (Humain): 300ppm
	Inhalation(Rat) LC50; >13350 ppm4h ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 0.1mL
	Oral(Rat) LD50; 636 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 0.1mL - Grave
		Œil (Rongeur - lapin): 100mg/30S - Bénin
		Œil (Rongeur - lapin): 2mg/24H - Grave
		Œil (Rongeur - lapin): 870ug - Bénin
		peau (Mammal - pig): 250uL/24H - Bénin
		peau (Rongeur - lapin): 20mg/24H - Modéré
		peau (Rongeur - lapin): 435mg - Bénin
		peau (Rongeur - lapin): 500mg - Modéré
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
VM&P Naphtha	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >1900 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Inhalation(Rat) LC50; >4.42 mg/L4h ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >4500 mg/kg ^[1]	
talc	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	peau (Humain): 300ug/3D (intermittent) - Bénin
	Inhalation(Rat) LC50; >2.1 mg/l4h ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
propane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; 364726.819 ppm4h ^[2]	Pas Disponible
n-butane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; 658000 mg/m3/4h ^[2]	Pas Disponible

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

calcium carbonate	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
Asphalt	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
TOLUÈNE,-PUR	Pour le toluène : Toxicité aiguë : Les individus exposés à des niveaux élevés de toluène pendant une courte période de temps connaissent des effets indésirables sur le système nerveux central sous diverses formes allant de migraines à de l'intoxication, des convulsions, la narcose (sommolence) et le décès. Lorsqu'inhalé ou ingéré, le toluène peut causer une dépression du système nerveux central grave, et à forte dose produit des effets narcotiques. Une dose de 60 mL a déjà provoqué un décès.
VM&P Naphtha	Les études sur les animaux indiquent que les paraffines normales, ramifiées et cycliques sont absorbées par le tractus gastro-intestinal et que l'absorption des n-paraffines est inversement proportionnelle à la longueur de la chaîne carbonée, avec une faible absorption au-delà de C30. En ce qui concerne les longueurs de chaînes carbonées susceptibles d'être présentes dans l'huile minérale, les n-paraffines peuvent être davantage absorbées que les iso- ou cycloparaffines. Les principales classes d'hydrocarbures sont bien absorbées dans le tractus gastro-intestinal chez différentes espèces. Dans de nombreux cas, les hydrocarbures hydrophobes sont ingérés en association avec les graisses de l'alimentation.
talc	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA & calcium carbonate & Asphalt & talc	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant.
calcium carbonate & TOLUÈNE,-PUR	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Asphalt & VM&P Naphtha & talc & PROPANE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.			
toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗	
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✓	
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✓	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✓	
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗	

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
calcium carbonate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Asphalt	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
TOLUÈNE,-PUR	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	3.78mg/L	5
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	12.5mg/L	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>376.71mg/L	4
	NOEC(ECx)	168h	crustacés	0.74mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	5-35mg/l	4
VM&P Naphtha	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	6.5mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	>100000mg/L	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	64mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	<0.1mg/l	1
talc	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7202.7mg/l	2
	NOEC(ECx)	720h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	918.089mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	89581.016mg/l	2
propane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
n-butane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
Légende:		Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration			

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
TOLUÈNE,-PUR	BAS (La demi-vie = 28 journées)	BAS (La demi-vie = 4.33 journées)
propane	BAS	BAS
n-butane	BAS	BAS

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
TOLUÈNE,-PUR	BAS (BCF = 90)
propane	BAS (LogKOW = 2.36)
n-butane	BAS (LogKOW = 2.89)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
TOLUÈNE,-PUR	BAS (Log KOC = 268)
propane	BAS (Log KOC = 23.74)
n-butane	BAS (Log KOC = 43.79)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé. ▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer.
------------------------------------	--

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (TDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, inflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, inflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, inflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols, inflammables, comburants; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols, non inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	2.1
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	80, 107
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L
	Index ERAP	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique); Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, inflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, inflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, inflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols, inflammables, comburants; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	10L
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145 A167 A802; A1 A145 A167 A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203; Forbidden
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg; Forbidden
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203; Forbidden
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G; Forbidden

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols, ininflammables, comburants; Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique); Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols, non inflammables; Aérosols, ininflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D , S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959
	Quantités limitées	1000 ml

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
calcium carbonate	Pas Disponible
Asphalt	Pas Disponible
TOLUÈNE,-PUR	Pas Disponible
VM&P Naphtha	Pas Disponible
talc	Pas Disponible
propane	Pas Disponible
n-butane	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
calcium carbonate	Pas Disponible
Asphalt	Pas Disponible
TOLUÈNE,-PUR	Pas Disponible
VM&P Naphtha	Pas Disponible
talc	Pas Disponible
propane	Pas Disponible
n-butane	Pas Disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

calcium carbonate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA

Asphalt Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme
- Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

TOLUÈNE,-PUR Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogène
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

VM&P Naphtha Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: Cancérogène pour l'homme
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogène
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

talc Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2A: Probablement cancérogène pour l'homme
- Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

propane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

n-butane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Non (calcium carbonate)
Canada - NDSSL	Non (Asphalt; TOLUÈNE,-PUR; VM&P Naphtha; talc; propane; n-butane)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (calcium carbonate; talc)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	08/13/2025
date initiale	08/14/2025

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
0.4	08/13/2025	Identification des dangers - Classification, Composition/informations sur les composants - Ingrédients

Gardner® Leak Stopper® Rubber Flexx Sealant (Black) - 0316-GA**autres informations**

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition.

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- ▶ IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.